

## L'éco-exemplarité à l'échelle des communes du SICTOM du Marsan



### Sictom du Marsan



1038 Route du Marcadé  
40090 Saint Perdon

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Adrien Petit  
[adrien.petit@sictomdumarsan.fr](mailto:adrien.petit@sictomdumarsan.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

### CONTEXTE

Les erreurs de tri sont encore trop récurrentes sur le territoire du SICTOM du Marsan. Dans l'objectif de sensibiliser les habitants aux bons gestes, il convient d'être exemplaire dans les établissements publics et notamment les communes.

Dans ce contexte, le Syndicat a souhaité impliquer les communes et leur personnel dans le tri et la réduction des déchets en les accompagnant dans leurs démarches.

Concrètement cette action se traduit par la mise en place d'une collaboration étroite avec les acteurs locaux dans la réalisation de leur diagnostic « déchets » et dans la mise en place d'actions concrètes et adaptées.

Le périmètre du SICTOM du Marsan rassemblait 69 communes jusqu'au 31 décembre 2017. Au 1er janvier 2018, 12 nouvelles communes ont intégré le territoire du Syndicat.

### OBJECTIFS ET RESULTATS

#### Objectifs généraux

- 1) Sensibiliser les élus et les agents communaux
- 2) Améliorer la qualité du tri dans les locaux communaux (salle des fêtes, bibliothèques, cantines, écoles, mairies)
- 3) Impliquer les acteurs des communes à la réduction des déchets (gobelets réutilisables...*autres ?*)

#### Résultats quantitatifs

## Indicateurs spécifiques à l'action :

Entre octobre 2015 et octobre 2016, l'animateur déchets a rencontré **77** communes :

- **77** communes ont pu être équipées d'outils pour améliorer le tri (corbeilles à papier, conteneur piles, composteurs, conteneurs pour le verre...).
- **232** locaux diagnostiqués (salle de réceptions, écoles, bibliothèques...)
- **1100** actions mises en place dans les différents locaux
- **369** acteurs locaux rencontrés.

En fin d'année 2017, nous avons contacté les communes afin d'avoir un retour d'expérience concernant la pertinence des actions validées dans le plan d'actions.

Ainsi, sur les 67 communes précédemment diagnostiquées, 95% des actions proposées lors des plans d'actions ont été mise en place et sont considérées comme pertinentes quant à l'amélioration de la gestion du tri dans les communes.

## Quelques indications sur les objectifs globaux, sans identification de la part des actions éco-exemplaires :

Quantités de sacs jaunes collectés 2015 : 4004 tonnes ; taux de refus 17,95%

Quantités de sacs jaunes collectés 2016 : 4086 tonnes ; taux de refus 19,40%

Quantités de sacs jaunes collectés 2017 : 4139 tonnes ; taux de refus : 20,23%

Ces résultats traduisent une augmentation des gestes de tri , mais l'augmentation du taux de refus est insatisfaisant..

Pour ce qui est du verre, les collectes sont en augmentation passant de 2141 t en 2015, à 2162 t en 2016 pour atteindre 2221 t en 2017. Cela traduit une amélioration des gestes de tri des emballages en verre de concitoyens de manière globale.

## Résultats qualitatifs

L'aspect qualitatif est toujours plus compliqué à traduire.

De manière globale, les quantités de tri sélectif et verre collectés augmentent, ces tendances sont plutôt positives.

Ensuite, les communes demandent de plus en plus de supports pour leurs bulletins municipaux ce qui traduit une certaine prise de conscience.

Les retours qualitatifs seront aussi à observer sur un retour d'expérience un peu plus long ( après 2 ou 3 ans de mise en place des actions).

Les retours des communes concernant les actions portées sont positifs et les liens entre les élus, les agents communaux et le service communication en a été renforcé comme le démontre les collaborations pour les bulletins municipaux.

-2016 : accompagnement de 7 communes pour la rédaction d'un article pour le bulletin municipal

-2017: accompagnement de 9 communes pour la rédaction d'un article pour le bulletin municipal

- 2018 : accompagnement de 5 communes ( en 4 mois) pour la rédaction d'un article pour le bulletin municipal

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action

Afin de mettre en oeuvre une démarche pertinente, nous avons déroulé la méthodologie suivante:

1) Prise de contact avec les "Référénts" SICTOM présent dans chaque commune ( mail de présentation de la démarche, appels téléphonique) afin de fixer une date de rencontre dans la commune.

2) Réalisation du diagnostic initial concernant la gestion des déchets communaux avec les acteurs terrains ( agent communal, secrétaire de mairie, directeur / directrice de l'école,...):

- définition du périmètre ( locaux, espaces, salles de location, écoles,...)

- définition des activités ( bureautique, préparation de repas, tâches techniques,...
  - caractérisation des déchets produits ( papiers, déchets alimentaires, emballages, déchets verts, déchets spécifiques,...) et estimation de leur quantité.
- 2) Elaboration d'un plan d'actions en proposant les outils ou les démarches adaptées aux catégories de déchets et au fonctionnement des communes:
- mise en place d'un composteur à l'école ou à la cantine avec sensibilisation du personnel
  - mise à disposition d'un bac pour stocker et transporter les emballages en verre au niveau des salles de location
  - mise à disposition de corbeilles pour le papier dans les locaux administratifs ( mairie, école,...)
  - ajout d'un article concernant le tri des déchets dans les contrats de location des salles
  - accompagnement des comités des fêtes à l'utilisation de gobelets réutilisables pour les fêtes patronales ( participation aux assemblées générales ou aux réunions)
- 3) Validation du plan d'actions avec les acteurs communaux.
- 3) Livraison des outils dans les communes et sensibilisation des acteurs locaux.
- 4) Réalisation d'un retour d'expérience avec les communes après plusieurs mois (ou 1 an) afin de valider durablement les actions, les réajuster ou les supprimer.

## Planning

Août 2015 : lancement du projet et envoi d'un mail général pour la mise en place du projet aux Mairies et Référents

Septembre 2015 : élaboration des documents à présenter aux élus et agents communaux

Octobre 2015 à juillet 2016 : Intervention sur les communes et rencontre avec les élus et des agents communaux pour un premier états des lieux

Janvier à décembre 2016 : suivi des actions mises en place dans les différents locaux communaux

Janvier à décembre 2017 : suivi des actions mises en place dans les différents locaux communaux et réalisation d'une enquête sur les " retours d'expériences" en fin d'année 2017.

L'année 2018 sera l'occasion de se déplacer sur les 12 nouvelles communes du territoire mais aussi de travailler sur les deux plus grosses communes qui sont Mont-de-Marsan et Saiont-Pierre-du-Mont.

Le déroulement pour chaque commune se déroule comme ce qui suit:

- Recherches de renseignements sur la commune à visiter
- Prise de contact avec le référent de la commune par mail
- Rencontre avec le référent et prise de contact avec les différents responsables de chaque gisement
- Réalisation du diagnostic des différents gisements et première évaluation des propositions d'amélioration
- Validation du Plan d'actions
- Mise en place des actions
- Suivi et réajustement du plan d'action

## Moyens humains

Cette démarche mobilise un animateur déchets pour l'équivalent d' 1/3 ETP. ;

L'appui du chef de service n'intervient que ponctuellement pour des réunions avec les communes plus importantes ou pour des points d'avancement ce qui représente 0,05 ETP.

Pour la phase de diagnostic, le temps passé dans les communes peut varier de 0,5 jour à plusieurs jours pour les plus grandes collectivités, cela dépend notamment du nombre d'acteurs locaux à rencontrer ou équipements à diagnostiquer.

Le dispositif est maintenu a ce niveau pour l'extension du dispositif aux nouvelles communes, pour sa réalisation dans les deux plus importantes communes du SICTOM, et le suivi de la démarche,sachant que le temps d'appropriation est long et que l'implication des acteurs doit se maintenir dans la durée.

## Moyens financiers

L'enveloppe financière dégagée pour cette démarche s'évalue à 1500€/an ( création et impression d'affiches, achat de petits matériels,...).

Ce budget est composé d'outils pour la mise en place des consignes de tri et la transmission des informations concernant la réduction des déchets ( achats de corbeilles papiers, achat de composteurs, réalisation d'affiches...).

La sensibilisation du personnel est également un axe important de la démarche

Le volet financier concernant les communes est défini par la redevance spéciale qu'elles payent. Cette redevance est un estimatif des volumes de déchets produits. A ce jour, les actions mises en place n'ont pas impacté le nombre de bacs mis à la disposition des communes, il n'y a donc pas eu de changement.

## **Moyens techniques**

L'agent "Animateur déchet" se déplace avec une voiture de fonction.

## **Partenaires mobilisés**

### **Partenaires actifs**

-les services communaux et communautaires

-les associations du territoire : il s'agit principalement des comités des fêtes, ACCA, FCPE qui organisent des événements festifs sur le territoire. Les actions développées avec elles sont la mise à disposition de gobelets réutilisables, de bacs pour le tri du verre et la mise en place d'affiche et réunions de sensibilisation.

### **Partenaires financeurs**

Le SICTOM du Marsan prend en charge l'intégralité des frais engendré par la mise en place des actions précédemment citées.

Seule la charte de fonctionnement concernant la mise à disposition de gobelets réutilisables engage les associations et mairies à restituer le montant des cautions en cas de pertes de gobelets..

### **Prestataires**

L'action ne mobilise pas de prestations extérieures (en dehors des achats de fournitures).. Les prestations de sensibilisation ou de diagnostic sont réalisées par le SICTOM du Marsan.

## **VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE**

### **Facteurs de réussites**

Cette action est reproductible sur n'importe quel territoire.

Celle-ci nécessite la disponibilité quotidienne d'un agent avec la possibilité de se déplacer facilement. La proximité et la réactivité est une composante importante de la démarche.

Cette démarche est concertée, nous travaillons conjointement avec les acteurs locaux afin de définir des actions adaptées. Cette participation communale à l'élaboration du plan d'action entraîne une appropriation des outils plus rapide et donc de meilleurs résultats. L'implication des équipes communales est bien évidemment fondamentale dans les réflexions menées mais aussi dans la réalisation des actions.

### **Difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées se concentrent surtout sur la mobilisation des acteurs. En effet, chaque commune présente ses particularités, en fonction du nombre d'habitants, de sa superficie, de son activité. La disponibilité des acteurs locaux est une notion à prendre en compte. En effet, le retour d'information ou la prise de rendez-vous avec certaines communes peut être très rapide. Pour certaines, il faut relancer plusieurs fois la personne "référente".

### **Recommandations éventuelles**

Comme toute action portée par un Syndicat, l'appui des élus est fondamental. C'est le point de départ de cette démarche.

Une réunion spécifique ou une présentation du projet en Comité Syndical est primordiale.

L'obstacle de mobilisation est le plus important. C'est pourquoi, nous sollicitons plusieurs fois nos contacts communaux ( mails, appels). Nous présentons régulièrement des "bilans" ou des "points d'avancement" de la démarche dans les différentes réunions avec les élus ce qui stimule les élus non concernés jusque là.

## Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | BIODECHET | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

## Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)

sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

[administrateur.optigede@ademe.fr](mailto:administrateur.optigede@ademe.fr)

Direction régionale toutes les régions